

Voici un message du gouvernement de la Nouvelle-Écosse à l'intention des parents et des tuteurs concernant la légalisation du cannabis.



Message aux parents et tuteurs concernant la légalisation du cannabis

Le cannabis sera légal au Canada à compter du 17 octobre 2018.

À titre de parents et tuteurs, vous aurez peut-être des questions ou vous voudrez peut-être des conseils sur la façon de parler à vos enfants du cannabis, y compris les effets sur la santé des adolescents et des jeunes adultes. Vos enfants vous poseront peut-être des questions.

Parler du cannabis à ses enfants

Vous trouverez des renseignements fiables sur le site Web du gouvernement à l'adresse www.novascotia.ca/cannabis/fr.

La trousse « Parler cannabis » a été créée par Jeunesse sans drogue Canada pour aider les parents à parler à leurs enfants au sujet du cannabis. Vous pouvez y accéder à partir du site Web ci-dessus. Une campagne de sensibilisation du gouvernement provincial informant les Néo-Écossais au sujet du cannabis est en cours.

Programme d'éducation à la santé

Des renseignements sur les risques et les effets de la consommation d'alcool, de tabac, de cannabis et d'autres drogues sont adaptés à l'âge des enfants et présentés dans le cadre du programme d'éducation à la santé qui débute à la maternelle et qui se poursuit jusqu'en 9^e année. L'accent est mis sur l'acquisition et le renforcement de compétences qui encouragent les jeunes à ne pas consommer de drogues ainsi qu'à prendre des décisions saines et éclairées. Les renseignements sur les nouveaux règlements seront transmis aux enseignants et aux administrateurs.

Âge légal et autres règlements

L'âge légal pour la consommation, l'achat, la culture et la possession de cannabis en Nouvelle-Écosse sera de 19 ans, soit le même âge que dans le cas de l'alcool. La consommation de cannabis par les jeunes de moins de 19 ans en Nouvelle-Écosse sera interdite.

Des restrictions seront également imposées sur les endroits où le cannabis peut être consommé, conformément à la loi sur les endroits sans fumée (***Smoke-free Places Act***). La consommation de cannabis près des écoles ou des terrains de jeux sera interdite. Les municipalités peuvent aussi décider d'imposer des règles plus strictes concernant la consommation de cannabis dans un endroit public. Les publicités concernant le cannabis seront limitées de façon à ne pas promouvoir la consommation de cannabis, spécifiquement auprès des enfants et des jeunes.

Des renseignements sur le cannabis, y compris les effets sur la santé, des conseils pour parler aux enfants et aux adolescents, les règlements qui seront imposés en Nouvelle-Écosse, la conduite avec facultés affaiblies et d'autres sujets connexes, se trouvent au www.novascotia.ca/cannabis/fr. Ce site Web est continuellement mis à jour avec de nouveaux renseignements.

novascotia.ca/cannabis/fr